

Séance du jeudi 17 février 2022

Date de la convocation: 10/02/2022

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal FLURIN,

Présents : 7
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET

Votants : 10
Représentés : Sadek BOUBEKEUR, Noël PEREIRA DA CUNHA, Félix SASSO

Excusés : Alexandra FRONTY

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Benoît TOULOUZET

**2022_012 - Objet : Réhabilitation et restructuration du refuge Wallon-Marcadau :
Avenant N° 1 au marché coordination des héliportages**

Le président expose que dans le cadre de l'opération de restructuration/réhabilitation du refuge Wallon Marcadau, un marché de coordination des héliportages avait été attribué au prestataire Joël BASSI pour un montant de 28.860,00 € HT.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la prolongation du chantier et la nécessaire continuité de la mission de coordination des héliportages liés à cette opération.

La proposition de rémunération initiale avait été établie sur la base du planning de chantier déterminé en amont du démarrage des travaux et comprenant 15 mois de chantier.

Une première prolongation du délai d'exécution des travaux s'est imposée durant l'été 2021, notamment en raison de la crise sanitaire. Elle conduisait à une échéance d'achèvement des travaux pour la fin du mois de décembre 2021. Il avait alors été convenu que cet allongement de la durée des travaux n'impliquait pas de plus-value pour les prestations de coordination des héliportages.

Cependant, les différents aléas de chantier dus à la crise sanitaire, la pénurie de matériaux, les conditions météorologiques et la défaillance de certaines entreprises, pour lesquelles l'application de pénalités a été actée, amènent à une poursuite du chantier jusqu'à un délai recalé à fin mai 2022.

A ce titre, une nouvelle proposition d'honoraires complémentaires a été présentée par Joël BASSI, puis négociée pour déterminer un forfait de ces prestations jusqu'à **l'achèvement** de ce chantier (y compris les aménagements extérieurs). Ce forfait de 7 405.00 € HT se limite toutefois à une échéance fixée à fin juillet 2022.

L'ensemble de ces éléments conduit aux modifications suivantes :
— Montant de l'avenant n°1 : + 7.405,00 € HT, soit + 25,65 %.

Nouveau montant du marché : 36.265,00 € HT

Suite à cette présentation, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents :

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/03/2022 065-256501321-20220217-2022_012-DE

- **DE CONTRACTER** avec le prestataire Joël BASSI un premier avenant au marché coordination des héliportages lié aux travaux de réhabilitation et de restructuration du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets dans les conditions pré-citées.
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/03/2022 065-256501321-20220217-2022_012-DE